



UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ

SÉANCE EXCEPTIONNELLE DU VENDREDI 9 JUILLET 2019

DÉBAT SUR LES STATUTS DE NANTES UNIVERSITÉ

PV N°412

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE
EN ASSEMBLEE PLENIERE DU 9 JUILLET 2019**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, Mme Carine BERNAULT, 1^{ère} Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'Administration et M Frédéric JACQUEMIN, Vice-président Réforme.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 15 MEMBRES

BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BOUSQUET Emmanuelle	B	Faculté de Langues et Cultures Etrangères
CHENE Emmanuel	B	IAE Nantes - Institut d'Economie et de Management
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS
FLEURY-BAHI Ghazlane	A	UFR Psychologie
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
JAOUEN Pascal	A	Polytech Nantes
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
LABOUX Olivier	A	Président de l'Université de Nantes
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
MORERE Julie	B	Service Universitaire des Langues
POUPLIN Méline	Etu. S	UFR Médecine et Techniques médicales
TONNERRE Clotilde	BIATSS	Cellule d'aide au pilotage
TRICHET Valérie	B	UFR Médecine et Techniques médicales

ETAIENT ABSENTS A L'OUVERTURE : 20 MEMBRES

ADOU Caroline	Etu. T	UFR Sciences et Techniques
AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
ARTEAUD Nolwenn	Etu. T	UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
CARBONI Pierre	A	Faculté des Langues et Cultures Etrangères
CHOQUET Carl	Etu. T	UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques
DUJARDIN Zora	BIATSS	Polytech Nantes
DUPRÉ Thierry	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
GADOLLET Luc	Etu. T	UFR Droit et Sciences Politiques
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
KERBART Julie	Etu. T	UFR Médecine et Techniques médicales
LE LIDEC Annabel	Pers. Ext.	INSERM
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique
POUZAIN Yves	B	IUT de Nantes
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	BEELINK SARL

ARRIVES EN COURS DE SEANCE : 1 MEMBRE

BROCHARD Cyrille

BIATSS

UFR Sciences et Techniques

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
35	15	0	20	1

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BRIOLET Baptiste	Directeur des Affaires Juridiques
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
GASTINEAU Jérôme	Directeur de Cabinet adjoint
JACQUEMIN Frédéric	Vice-président Réforme
KEROUANTON J. Louis	Vice-président Patrimoine Immobilier
LE SAËC Sarah	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
MOUHOUD Malik	Directeur Général Adjoint Performance et Investissements
POITOU Arnaud	Directeur Ecole centrale Nantes
ROY Julie	Chef de projet nouvelle université à Nantes
SCHLAEPPI Laurianne	Directrice générale des Services
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services / Affaires institutionnelles – Ressources humaines – Environnement au travail

LE PRESIDENT ouvre la séance à 10h30. Il salue les membres du conseil d'administration et les remercie de leur présence. Il explique que ce conseil ne comportera pas de vote, qu'il s'agit d'un débat sur Nantes Université et d'une présentation des statuts actuels de l'université.

Le **PRESIDENT** souhaite toutefois rappeler en amont les satisfactions d'hier, puisque le CNESER a voté favorablement pour l'association de l'Ecole des Beaux-Arts à l'Université et du CHU à l'Université par 13 voix pour, 3 contre et 7 abstentions. Il se dit assez surpris de ce résultat. En effet, le CNESER avait émis jusqu'à présent des votes contre, dès lors qu'il y avait en germe et inscrit dans les contrats d'association le fait que ça emportait une participation à un établissement expérimental. Il y avait des votes contre jusqu'à présent, notamment des positions syndicales. La situation a toutefois évolué depuis et le **PRESIDENT** pense à la CFDT qui a salué de manière formidable le lien avec le CHU, ce qui a été le cas du même syndicat côté hospitalier à Nantes. Il voulait partager ceci et puis, sous le couvert de **M POITOU**, le vote hier de l'accord de consortium au conseil d'administration de Centrale Nantes avec 18 voix pour, 8 contre et 1 abstention. Ceci signifie donc qu'aujourd'hui, les 8 établissements partenaires, au sens de l'ANR, de NExT ont approuvé, par une décision d'un PDG de l'organisme ou des instances représentatives, l'accord de consortium. Il attend la position officielle de l'ANR et du COPIL présidé par le Premier ministre, qui statuera sur le fait que le périmètre a changé pour pouvoir valider et signer cet accord de consortium. Il considère qu'il y a eu hier trois bonnes nouvelles pour leur projet et leur avenir collectif. Pour lui, c'est une très bonne chose.

Il souhaite désormais laisser la parole à **Mme BERNAULT**, qui connaît bien le dossier des statuts, pour faire un point sur un certain nombre d'éléments. Juste, avant de lui laisser la parole, il souhaite informer les membres du conseil d'administration qu'ils ont une réunion jeudi 11 juillet après-midi au MESRI, la troisième réunion au Ministère, pour avancer dans le projet. Il ajoute que chaque projet expérimental pour les grandes universités de recherche nécessite un certain nombre de réunions, avec un baromètre du Ministère pour valider ces échanges, il y a la validation technique, puis la validation politique et le vote par les instances. **Mme BERNAULT** rappelle qu'une réunion de débat a déjà eu lieu sur une 1^{ère} version des statuts. Elle propose pour lancer les échanges, de mettre l'accent peut-être sur ce qui a évolué entre la 1^{ère} version sur laquelle les membres du conseil d'administration étaient déjà intervenus et cette dernière version qui leur a été communiquée. Le préambule a été remanié, notamment pour faire le lien avec NExT et imposer davantage la genèse du projet. Un titre I a été intégré pour poser à la fois la constitution et les missions de l'établissement à la demande du Ministère. Le pacte des fondateurs conçu initialement comme un document distinct, a été intégré au statut, sans changement sur le fond. Ceci permet d'avoir un document unique, là aussi à la demande du Ministère. un nouveau chapitre a été intégré dans le titre III sur la définition de la stratégie et le rôle des CPOM. En effet, tout le monde sait que les CPOM vont avoir un rôle particulier, donc il semblait aussi important de l'inscrire dans les statuts. Des compléments ont été apportés au titre V sur la gouvernance en posant le rôle du cabinet et le rôle des Vice-Présidents ainsi que des compléments sur la composition, sur les attributions des instances, en créant aussi une commission de la vie étudiante qui n'existait pas, et puis en intégrant également, sur un plan plus technique pour le coup, des dispositions communes aux instances. Ont été intégrées également toutes les dispositions qui seront nécessaires à l'organisation de la 1^{ère} élection par l'administrateur, ce qui les dispensera d'avoir à adopter un règlement intérieur d'application des statuts avant la création de la Nouvelle Université. **Mme BERNAULT** souhaite revenir rapidement sur ces éléments et présenter dans un premier temps une diapositive un peu remaniée par rapport à ce que les membres du conseil d'administration ont l'habitude de voir, la diapositive avec les 4 pôles, ceci pour mettre davantage l'accent sur la question de la stratégie et du lien avec les CPOM. Selon la 1^{ère} Vice-Présidente, on se situe bien sur une stratégie définie par le directoire, proposée par le directoire, votée par le conseil d'administration, ce qui implique bien, du fait de la présence des directeurs de pôles dans le directoire, que cette stratégie est nourrie par les activités des composantes, des laboratoires et par les projets en provenance du terrain. Le fait que cette stratégie soit votée par le conseil d'administration et ensuite la base sur laquelle sont conclus les CPOM avec les 4 pôles prouvent qu'on est sur une logique de pilotage par objectifs. Ce

lien entre la stratégie et les CPOM constitue aussi la garantie de la cohérence et de l'unité de l'établissement. On retrouve à ce stade d'une certaine façon une mise en œuvre du principe d'unité. Ces CPOM auront forcément une dimension à la fois pluriannuelle et annuelle, annuelle sur les moyens, pluriannuelle sur les objectifs et sur les indicateurs, étant précisé, que les objectifs stratégiques ont vocation à être approuvés par le conseil de chaque pôle, puis par le conseil d'administration. L'idée, c'est d'avoir la cohérence globale dans la stratégie de l'établissement.

La 1^{ère} Vice-Présidente évoque ensuite cette particularité liée aux statuts évidemment de l'Ecole Centrale, établissement composante, qui sera lié par un contrat d'objectifs et de performance à l'Université, qui sera articulé avec le CPOM du pôle et par le biais de ce contrat d'objectifs et de performance. La formule suivante est dans les statuts : « L'Ecole contribuera donc à la réalisation des objectifs du pôle ». Elle conclut ensuite son propos sur le volet mise en œuvre de la stratégie avec l'idée aussi d'un bilan a posteriori. Chaque année le conseil d'administration entendra les directeurs de pôles, qui présenteront en quelque sorte le bilan de leur activité, ce qui permettra aussi de conserver le lien entre les instances de l'établissement et le pôle.

Ensuite, la 1^{ère} Vice-Présidente souhaite faire un focus côté instances, peut-être sur la composition et sur quelques exemples d'attribution de ces instances sur leur ex sénat académique, devenu le conseil académique. Pour ce qui est de la composition, les fondateurs ont validé la proposition, qui avait été travaillée en groupe de travail « gouvernance », c'est-à-dire une composition à 66 membres avec 38 représentants des enseignants-chercheurs, 11 représentants des personnels administratifs, 17 étudiants et avec surtout une répartition par pôle ainsi que la création d'une circonscription unique, qui regroupe les composantes hors pôle, les services universitaires et les services communs. Pour assurer la représentation de l'Ecole Centrale par rapport au pôle Sciences et Technologies, un siège a été attribué dans chaque collège réservé à l'Ecole Centrale, ce qui fait donc un total de 66. C'est le tableau que les membres du conseil d'administration ont dans les statuts, qui est reproduit ici. Et puis, côté étudiant, le groupe de travail a veillé aussi à s'assurer qu'il y ait au moins un doctorant à chaque fois qui puisse être représenté, pour tenir compte aussi des enjeux « recherche » qui seront abordés par le conseil académique. **Mme donne** quelques exemples et surtout des exemples de catégories d'attributions pour ce conseil académique, qui sera décisionnaire sur certains sujets, qui pourra donner son avis sur d'autres et qui aura la possibilité, les membres du conseil d'administration l'avaient déjà évoqué, d'établir, de rédiger des rapports sur des sujets structurants majeurs pour la stratégie de l'établissement. En ce qui concerne les décisions, ce ne sont que des exemples qui sont extraits des statuts, **Mme BERNAULT** souhaite montrer aux membres du conseil d'administration que ce conseil aura à intervenir en matière de formation, en matière de recherche, en matière de formation continue, en matière de RH, par le biais des comités de sélection, en matière de relations internationales. On est bien dans une logique de décloisonnement évoquée précédemment. Le conseil académique donnera aussi des avis sur un certain nombre de sujets avant décision du conseil d'administration. On est donc bien sur une instance, comme on l'avait évoqué, composée à 100 % de représentants des personnels de l'établissement.

Au sein de ce conseil académique est créée une commission de la vie étudiante, qui est une nouveauté, qui aura à formuler des propositions dans un certain nombre de domaines, dont notamment sur la politique d'emploi de la fameuse CVEC, mais aussi sur la vie associative, sur la médecine préventive, sur la santé des étudiants, mais aussi sur la vie culturelle, le sport, l'action en faveur des étudiants en situation de handicap, l'accompagnement aussi des régimes spéciaux d'études, l'accueil des étudiants étrangers. Cela concerne plus globalement tout ce qui peut influencer sur les conditions de vie des étudiants, aussi bien le logement que les bourses. Les membres du conseil d'administration peuvent voir trois petits points, ce qui laisse aussi une marge de manœuvre dans le rôle qui pourra être confié à cette commission. Celle-ci sera composée des élus étudiants au conseil académique et puis également d'un certain nombre de Vice-Présidents, avec le Vice-Président étudiant, évidemment, qui est, **Mme BERNAULT** le rappelle à l'assistance, le seul Vice-Président imposé par l'ordonnance. Selon elle, pour tout le reste,

chaque équipe est libre de déterminer les portefeuilles des étudiants, mais le Vice-Président étudiant est imposé par l'ordonnance et associé à la définition des portefeuilles. Sont également associés le ou les Vice-Présidents en charge de la formation, de la culture, de la vie étudiante, ainsi qu'un représentant du CROUS, un représentant de la Ville de Nantes. Sont invités également, là aussi sur proposition des étudiants, les élus, les élus étudiants qui siègent dans les conseils de pôle et, le cas échéant, s'ils existent, les directeurs adjoints de pôle en charge de la vie étudiante, ainsi qu'évidemment les directeurs des services concernés par tous les sujets évoqués précédemment.

La 1^{ère} Vice-Présidente aborde ensuite le conseil d'administration. Par rapport à la 1^{ère} version, on reste sur un conseil d'administration à 36 membres, 18 représentants des personnels et étudiants, 9 personnalités extérieures, 9 membres de droit pour ce qui est des représentants des personnels et des étudiants. Le conseil d'administration est composé de 10 enseignants-chercheurs, de 4 personnels administratifs et de 4 représentants des étudiants ; du côté des membres de droit, on retrouve donc les fondateurs, plus le CNRS, un représentant des établissements associés, puis les représentants des collectivités. Elle poursuit son propos en indiquant qu'enfin, pour les personnalités extérieures, et c'est là que la V1 était incomplète, la proposition qui a été retenue par les fondateurs et qui avait été discutée là-aussi avec la cellule « statuts » et le groupe de travail « gouvernance », c'est d'avoir trois personnalités extérieures désignées à titre personnel pour reprendre la formule consacrée, c'est-à-dire avec des profils non fléchés en fait. Ceci laisse une liberté au moment du conseil d'administration au regard des candidatures reçues et permet de choisir, finalement, quelles sont ces trois personnalités extérieures. Les 6 autres personnalités extérieures sont choisies avec des profils fléchés, donc, l'assistance le voit bien, là aussi on retrouve pour certaines choses des éléments qui sont déjà dans les statuts du conseil d'administration, un représentant d'une organisation d'employeurs, un représentant d'une organisation de salariés, un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire, il y a déjà aujourd'hui un proviseur qui siège au conseil d'administration, un représentant de la communauté scientifique extérieur à Nantes Université, il s'agit là d'une nouveauté de pouvoir avoir un collègue enseignant-chercheur, chercheur, qui ne soit pas nantais et qui puisse siéger au conseil d'administration, et puis un représentant du monde culturel et un représentant du monde économique. Ce sont des formules un peu larges, un peu vagues, sans doute volontairement, mais là aussi, ce sont des nouveautés qui avaient été discutées au sein du groupe de travail. On retrouve l'idée qu'au moins un ou une des personnalités extérieures est un ancien, enfin pas un ancien, mais un diplômé d'un des établissements, pas forcément encore de Nantes Université, mais de l'Université de Nantes ou de Centrale Nantes. Pour ce qui est des modalités de désignation, le principe est de partir d'un appel à candidatures, comme c'est le cas aujourd'hui pour les personnalités extérieures, et ensuite, ce sont les membres élus, les membres de droit du conseil d'administration qui choisiront, parmi les personnalités déclarées candidates, quelles sont celles qui intégreront le conseil d'administration. La 1^{ère} Vice-Présidente informe ensuite l'assistance, que c'est là aussi que se jouera, par rapport à la mise en œuvre de l'ordonnance, qui le prévoit, la question de la mise en œuvre de la parité au sein du conseil d'administration. Cette mise en œuvre se jouera sur les personnalités extérieures et se jouera à travers les modalités de l'appel à candidatures.

Ont été intégrées également, ce qui n'existait pas dans la 1^{ère} version, des dispositions plus techniques, des dispositions communes aux instances où l'on détermine les collèges électoraux, qui est électeur et éligible, les possibilités de recourir au vote électronique, au vote par correspondance, les règles de quorum et les règles de majorité, là on est vraiment dans le domaine technique et puis les dispositions relatives à la 1^{ère} élection, cela a déjà été évoqué, ainsi que le fonctionnement du comité électoral consultatif, l'installation du 1^{er} conseil d'administration et l'élection du 1^{er} Président de Nantes Université. Ont été aussi identifiés formellement les pôles et la répartition des composantes entre les pôles. Sont identifiés également les services communs et généraux, la composition du conseil académique et la répartition par pôle. Si ensuite les élus de Nantes Université veulent modifier cette composition, si, à l'usage, il apparaît pour la prochaine élection qu'il est préférable d'apporter des ajustements, il n'y aura pas besoin de modifier les statuts et donc le décret, cela pourra se faire par le biais du règlement intérieur. On a enfin la composition des conseils de pôle, telle qu'elle a été retravaillée

dans les différents pôles, là aussi pour la 1^{ère} élection. Ensuite, ce sont les règlements intérieurs des pôles qui s'appliqueront et qui, là aussi, pourront être modifiés plus facilement, si des évolutions apparaissent nécessaires après quelques années et avec un peu de recul. La 1^{ère} Vice-Présidente précise qu'elle a décrit très rapidement les principales évolutions pour lancer la discussion.

LE PRESIDENT annonce que le débat est ouvert entre les membres du conseil d'administration. Il ajoute qu'il a l'habitude de dire qu'on a une bouche et deux oreilles et que l'assistance a entendu un certain nombre de retours du terrain et que le moment est certainement venu de partager cela. Selon lui, on n'est pas loin de la fin, de la rédaction de ces statuts et donc c'est la fin qui est le moment le plus délicat, le plus difficile, tout est dans le détail.

M GUEVEL voulait revenir un peu sur le contexte qui les amène aujourd'hui à débattre de cette version 3 des statuts. Il souhaite rappeler tout d'abord que depuis le conseil d'administration du 14 mai, s'est tenu le congrès du 7 juin, au cours duquel on a entendu les 4 fondateurs s'exprimer à la tribune et partager avec l'ensemble de l'auditoire leur adhésion au projet, exprimer aussi les attentes qu'ils avaient envers le projet, l'intérêt qu'ils y portaient et ce que finalement ce regroupement allait apporter en termes de collaboration à venir, mais aussi en termes de rayonnement dans leur environnement immédiat, local, mais aussi au-delà sur le plan international. **M GUEVEL** explique que cela a été pour eux, élus du conseil d'administration, des témoignages rassurants, parce que, finalement, ils n'avaient jamais entendu les trois autres fondateurs leur parler ainsi ou, en tout cas, leur rendre compte un peu de ce projet ambitieux. Depuis ce congrès, et suite au conseil d'administration du 14 mai, les élus du conseil d'administration des listes U20-20 ont décidé de rencontrer leurs collègues sur le terrain, en proximité, de façon à pouvoir échanger avec leurs électeurs ou, au-delà, en débattre aussi avec ceux qui ne les ont pas soutenu en 2016. **M GUEVEL** poursuit son propos en indiquant que c'était intéressant, qu'ils ont organisé en fait 4 rencontres sur 2 sites pour le moment, au pôle Humanités et au pôle Sciences. Ils reprendront ces temps de rencontre à la rentrée prochaine, de façon à se déplacer sur l'ensemble des sites et des pôles. Ce que leur renvoient en fait ces rencontres, c'est qu'elles sont attendues. Selon lui, certains collègues prêtent un intérêt et une attention au projet, finalement parfois aussi, il faut l'admettre et le dire, sans capitaliser une somme d'informations parfois suffisante pour être éclairé en tout point. C'est ce qui apparaît, alors on leur a conseillé le guide, conseillé le site, enfin les réponses aux questions classiques disponibles sur internet. On leur a annoncé la mise en ligne pour bientôt de la version 3 des statuts en leur demandant de s'en emparer, d'aller vraiment au fond de celle-ci pour obtenir déjà l'essentiel, finalement, des réponses à leurs questions. **M GUEVEL** ajoute que l'on perçoit évidemment aussi, notamment pour ce qui concerne la réorganisation administrative et la mise en œuvre de certains principes comme la solidarité ou l'unité, quelques inquiétudes qui s'expriment. Ces dernières doivent être entendues et on doit absolument y porter une attention particulière. **Mme TRICHET** souhaite donner suite aux propos de **M GUEVEL** et explique, qu'effectivement, il y a des inquiétudes sur le périmètre des dérogations possibles au code de l'éducation. Ces inquiétudes ont été amplifiées. Selon elle, quand on regarde la version 3 des statuts, en fait celle-ci est bien définie. On a les domaines où pourrait être appliquée éventuellement cette dérogation, et ce vraiment dans l'optique de transférer des décisions du conseil d'administration vers le niveau des pôles. Selon **Mme TRICHET**, c'est bien exprimé dans la version 3, on a des éléments de réponse. Cette utilisation dérogatoire vis-à-vis du code de l'éducation est quand même encadrée et elle a un but qui est bien précisé dans la version 3 des statuts, ce qui est vraiment appréciable. Elle dit apprécier aussi l'inscription des CPOM dans la version 3, parce que, pour elle, c'était déjà une préfiguration de l'organisation, qui ne date pas d'aujourd'hui. Leur mise en place était bien une volonté politique de l'équipe U20-20. Donc là, on voit l'inscription des CPOM, elle est lisible. C'était structuré en amont et cela reste structurant dans un nouveau schéma. Cela reste vraiment constructif. Il est rappelé que c'est un lieu de discussion, de négociation que connaissent déjà les différentes composantes. Il y a donc, une histoire, un vécu assez rassurant entre la présidence et les différentes composantes grâce à la mise en place de ces CPOM depuis maintenant quelques années. La contribution solidaire, là aussi, c'est vrai que c'est un point très sensible et qui leur est

rappelé. Il est précisé dans les statuts que cette contribution serait une mutualisation de moyens humains immatériels. Il y a eu des choix qui ont déjà été faits en amont, de prélèvements par exemple sur des contrats, avec une re-répartition sur de nouveaux appels d'offre. Il ne faudra pas oublier d'ouvrir ces nouveaux appels d'offre qui concernent effectivement des sujets de recherche. Ces derniers ne s'intègrent pas aussi facilement que cela aux projets santé et technologie. Mais ces nouveaux appels d'offre peuvent créer une dynamique et permettre de revenir quand même sur ces grands projets de technologie et de santé. Valérie TRICHET revient sur son besoin de voir effectivement inscrites dans les statuts les fonctions de Président et de Directeur à côté de celles de Présidente et Directrice. La parité et le mot « parité » est utilisé une fois dans les statuts. Le mot « solidarité » est beaucoup plus utilisé dans les statuts, le mot « parité » une seule fois, au moins il est inscrit une fois, mais il faudrait faire évoluer un petit peu cela. Elle sait que les rédacteurs de la version 3 sont toujours en discussion avec le Ministère, pour faire évoluer cette potentielle féminisation des statuts. Donc, elle les remercie en tous les cas pour le travail effectué et la poursuite de ce travail.

LE PRESIDENT dit concevoir tout à fait que les dérogations à un code qui est vraiment la référence historique, puissent inquiéter. Cela étant, sur les différents points, les rédacteurs essaient de qualifier les choses en mettant de côté toute les fake news qui remettent en cause le statut, il y a tout un tas de choses qu'il fallait corriger. Sur les CPOM, le Président aime bien répondre sur ce point, parce qu'il a beaucoup d'échanges sur ce sujet avec ses collègues Présidents d'Université, qui disent : « Ça c'est bien, on va mettre cela en place ». C'est une construction qui demande beaucoup de temps. Il faut penser qu'on a mis les CPOM en place en 2013, après les avoir mis en avant en 2012 et que quand on voit le CPOM de 2013 et celui d'aujourd'hui, il y a encore certainement beaucoup de progrès à faire, et on est pas du tout sur la même copie. Alors, certes, on peut copier quelque chose qui marche, mais culturellement il y a quelque chose qui est intéressant, notamment le fait qu'au départ, le CPOM c'était le petit plus pour accompagner, alors qu'aujourd'hui c'est pour démontrer la globalité de l'accompagnement. On n'est pas une composante qui ne comprend pas que la masse salariale fait partie de l'ensemble de l'université et que pour y arriver, il a fallu un petit peu de temps. Là, ce qui change véritablement, c'est qu'on appuie davantage sur les faits, le socle polaire, et c'est logique, puisqu'on l'avait annoncé. Chacun s'empare avec un degré de maturité plus ou moins fort et on le sait, mais, il insiste là-dessus, l'assistance a remarqué que pour l'Ecole Centrale, il y a un contrat d'objectifs et de performance, qui sera signé par le Directeur de l'Ecole Centrale avec le président ou la présidente de l'université ou la directrice. Donc, ça c'est vraiment important, les mots ont un sens, on se focalise sur des objectifs et non pas sur la comptabilisation ligne à ligne de tel ou tel élément. L'état d'esprit est important de ce point de vue-là.

Mme BERNAULT explique que s'agissant des dérogations au code de l'éducation, elles leur permettent de faire en sorte que les pôles ne soient pas justement une couche supplémentaire. C'est parce qu'on peut déroger à la répartition des compétences des instances actuelles dans le code de l'éducation que l'on peut mettre en œuvre la déconcentration et la répartition des compétences qui avait été actée par les fondateurs au mois de décembre. Il faut donc voir ces dérogations comme une opportunité et on ne déroge que sur les points qui sont nécessaires en fait à cela et à travers aussi la compositions des instances évidemment. C'est un moyen de mettre en œuvre le projet et d'assurer la répartition des compétences, telle qu'elle a été actée et travaillée il y a quelques mois.

M GUEVEL souhaite revenir sur ce qui leur a été demandé. Selon lui, c'est par inquiétude finalement que soit marqué noir sur blanc dans les statuts qu'on y déroge vis-à-vis de certains articles, mais aussi partout où on ne mentionne pas qu'on déroge au code de l'éducation, que le souhait se fait entendre que ce soit inscrit dans les statuts pour que ce soit gravé dans le marbre. Alors, peut-on répondre ou pas à cette inquiétude ? **M GUEVEL** n'a pas la réponse, mais il répète que cela leur a quand même été demandé avec insistance, parce qu'il y a une vraie inquiétude finalement autour de cette question-là. Il ajoute que la 1^{ère} Vice-Présidente a décrit cette inquiétude fort justement : « On n'a jamais autant parlé du code de l'éducation et on ne s'est jamais autant accroché à celui-ci, pour ce qu'il nous apporterait de bien, alors que dans le passé on s'est toujours plaint de sa lourdeur et de tout

ce qu'il nous imposait ». Il explique que, n'empêche, on leur relaie cette question, cette inquiétude et on se dit qu'elle peut s'entendre peut-être, cette inquiétude, alors est-ce qu'il faut y répondre ? Il n'en sait rien.

LE PRESIDENT dit qu'il n'est pas juriste, mais qu'il y a deux niveaux : le côté pédagogie, c'est-à-dire que l'on pourrait très bien indiquer ce qui déroge par un code couleur, par quelque chose. En revanche, dans les statuts, ce ne sera pas possible juridiquement. Selon lui, la phrase est claire : « A l'exception des dispositions des présents statuts qui recourent aux possibilités de dérogation expérimentales ouvertes par l'ordonnance précitée, Nantes Université relève des dispositions du code de l'éducation ». Il pense que là, les juristes ne les laisseront pas dire : « Oui, là ça déroge ou ça ne déroge pas ». Mais il pense que l'on peut faire un exercice de pédagogie au sein de l'établissement, ce n'est pas impossible et cela s'entend.

M JACQUEMIN souhaiterait revenir sur les CPOM. Par rapport à la question posée, là on a débuté les rencontres avec les pôles, également bien sûr avec les composantes, on a fait le CPOM avec le pôle Santé, le CPOM du pôle Sociétés, cet après-midi c'est le tour du pôle Humanités et la semaine prochaine celui du pôle Sciences et technologie. Ce qui apparaît dans ces 1ères discussions, ce sont les 1ers éléments de projets communs et qui font sens finalement au niveau de cette échelle polaire. Il y a des projets qui ont plutôt trait à la qualité de la vie universitaire, d'autres à des ambitions de recherche déjà prononcées. Il y avait déjà des éléments communs partagés et finalement, dans ces CPOM polaires, on a ressenti à ce niveau-là, bien sûr il ne faut pas ignorer ce que disait M GUEVEL, la nécessité d'aller convaincre les personnes, de les entraîner, et d'aller sur le terrain. On a déjà senti une vraie dynamique de projet à cette échelle-là, et au-delà d'une dynamique de projet, une vraie ambition, une ambition pour faire des choses. Après, pour faire des choses, il faut les moyens pour les faire, mais ce qui était finalement mis en avant, c'est d'abord l'ambition, l'ambition d'un pôle.

Il souhaite revenir sur la féminisation et argue que dans l'écriture des statuts, ce n'est peut-être pas l'expression de la pluralité des genres qui est mise en avant. Selon lui, les genres c'est plus large que le sexe.

Mme BERNAULT explique que l'on en avait déjà parlé lors d'une précédente réunion. Effectivement, l'écriture inclusive est prohibée par une circulaire. Pour mémoire, là en fait, ils ont tout simplement posé la question au Ministère, de savoir ce que l'on pouvait faire étant donné que les statuts sont intégrés dans un décret, ce qui limite considérablement leur liberté. Donc, ils attendent une réponse claire pour pouvoir ensuite écrire le président ou la présidente, le directeur ou la directrice, ou pas. Sur le plan de la forme des statuts, la marge de liberté est très étroite. Il y a même des formulations que le Ministère a fait corriger. C'est au mot près que cela se joue, en fait pas seulement sur ce sujet-là, mais au global. Le Ministère corrige mot à mot les statuts, ce qui n'était évidemment pas le cas pour les statuts actuellement en vigueur, donc c'est un exercice un peu particulier, très contraignant. Mais sur ce point précis, la demande a été remontée.

M LUPI dit qu'il a beaucoup apprécié la précision du transparent 5, qui rappelle les différentes attributions en termes de décisions et d'avis du conseil académique et qui permet de voir que, même si on aura un conseil d'administration qui n'est plus dans les mêmes proportions que ce que l'on vit aujourd'hui, on aura quand même une instance qui leur permettra de prendre des décisions et d'avoir la précision des différentes décisions et des différents avis qu'aura ce conseil académique. Cela le rassure, parce qu'il se dit qu'on finira, on continuera à prendre des décisions en tant que pairs sur les éléments forts qui les concernent. C'est aussi intéressant de voir que finalement, la répartition des enveloppes formation et recherche restera dans ce contexte-là, ce qui leur permettra de garantir l'unité et la solidarité entre eux, qui sont des points qui leur tiennent à cœur. Enfin, il y a un élément qu'il voulait souligner, on a parlé des CPOM, alors ils ont eu aussi sur le terrain des retours, effectivement sur les instances, ainsi que beaucoup de questionnements sur la construction des pôles. Les choses avançaient à différents rythmes avec un risque d'interrogations, de strates supplémentaires. Lui aussi est dans une composante où les CPOM existent et fonctionnent depuis un bout de temps. Cela, il pense que ça ne bougera pas. En revanche, il faudra peut-être même alléger un peu les structures, cela c'est un travail que le pôle doit

faire, parce que c'est un élément qui inquiète les collègues, l'inquiétude d'avoir différents appels d'offre possibles à différents niveaux. C'est dans la construction des pôles qu'il faudra être suffisamment fin pour ne pas alourdir les structures, il est très conscient du fait qu'on va simplifier les choses au niveau supra, mais il faudra s'assurer que dans la construction des pôles, on ne les alourdisse pas davantage.

LE PRESIDENT explique que, mentalement, tout le monde n'a pas compris qu'il allait se passer des choses au niveau du pôle. Il y a une responsabilité et tout le monde ne veut pas l'assumer. Cela peut se comprendre, que ce n'est pas propre à notre environnement. C'est pourtant ce qui va se passer et si ça ne se passe pas, on rajoute une couche. S'agissant du pôle, il y aura alors pour le moins une trajectoire, mais le pôle va assumer les vraies décisions et au niveau supra, ce seront des décisions plus larges. Pour lui, c'est plutôt un niveau de granulométrie, il dit toujours reprendre l'exemple de l'évaluation en pédagogie. Au cas par cas, sur telle ou telle formation, ce n'est pas fondé de le voir au niveau supra de l'établissement, en revanche sur l'application de l'arrêté licence, là c'est fondé. l'équipe pédagogique a toute sa légitimité, et si elle peut être transversale au niveau d'un pôle, c'est une vraie plus-value. Donc il faut prendre quelques exemples comme cela et c'est peut-être mentalement le plus difficile pour nos collègues de comprendre que c'est là que cela va se décider. C'est là qu'il va y avoir une représentativité, c'est là que va se faire aussi un peu leur quotidien.

Mme MORERE explique que, dans la lignée de ce qui vient d'être dit, elle aurait souhaité apporter un témoignage sur la construction polaire. En faisant partie notamment du groupe de travail du pôle Humanités, elle constate qu'il y a actuellement une structuration collective qui est initiée et qui s'inscrit dans une dynamique ambitieuse, qui est celle dans laquelle l'Université de Nantes est engagée. Elle souhaiterait structurer cette intervention en trois points, le premier est un point de vigilance qui est commun depuis le début des travaux et qui a été relayé par leurs collègues lors des rencontres proposées par la majorité U20-20 ces dernières semaines. Il s'agit surtout de ne pas rajouter de couche supplémentaire, ceci afin de ne pas perdre de vue l'objectif de cette restructuration, qui est vraiment de gagner en qualité de vie au travail, en réorganisant l'administration de l'université pour faciliter aussi le pilotage des actions des personnels au sens large, donc tous les acteurs confondus, que ce soit en termes de formation ou de recherche et, bien sûr, en revenant sur ce principe de subsidiarité pour que tout ce qui peut être fait à l'échelle polaire le soit. En 2^{ème} point, elle souhaiterait peut-être insister sur la méthodologie de travail qui est celle des pôles, puisque c'est une préparation, un travail préparatoire de longue haleine avec des objectifs qui ont été réfléchis dès 2018. Il ne faut pas non plus oublier le congrès, le 1^{er} congrès qui a eu lieu en avril 2018, et au sein duquel les travaux des pôles ont été restitués autour d'axes de formation, de réflexions qui ont été menées autour de la formation, de la recherche. Il y a donc eu à ce moment-là une interconnaissance qui s'est tissée entre tous les acteurs des différents pôles et, bien sûr, c'est une réflexion qui se poursuit à ce jour au sein des groupes de travail avec justement un rythme de travail qui est cadencé, qui est différent selon les pôles. Cela permet de penser des modalités de gouvernance souples pour chacun des pôles avec des modalités de suffrage, de composition des instances, de pertinence aussi d'une ou plusieurs commissions consultatives, selon les spécificités de chacun des pôles. Une question revient de manière récurrente au sein des groupes de travail, c'est quelle sera la place des composantes que l'on voit figurer dans le dernier diagramme, enfin dans la dernière organisation qui a été présentée. Il y a vraiment cette volonté des collègues de rester engagés dans la vie de l'établissement et elle pense qu'il est important de rassurer sur le fait que la structuration polaire va se faire sur la longueur, que les identités ne vont pas être diluées et bien au contraire construites ensemble. L'idée, c'est de ramener le niveau de prise de décision au niveau d'un pôle, dans l'écosystème dans lequel va se construire petit à petit cette idée et de manière co-construite. Les acteurs ont été engagés justement dans les groupes de travail et dans les congrès qui ont pu précéder la rédaction des statuts. Et, c'est donc en confiance et en tissant des liens encore plus forts entre personnels administratifs et enseignants-chercheurs, **Mme MORERE** insiste sur le fait que ce clivage a aussi été souligné au cours des débats, que les projets pourront être portés et pourront gagner en cohésion. Elle aborde enfin le 3^{ème} point qui rejoint ce qui vient d'être dit, à savoir que plusieurs questions ont été exprimées, en conseil d'administration notamment, sur la représentativité des personnels dans les nouveaux

statuts avec seulement 18 représentants des personnels, les 9 personnalités extérieures et les 9 membres de droit. En fait, il semble à **Mme MORERE** qu'au sein des groupes de travail, qui sont pilotés par les directeurs de pôles, ces inquiétudes soient entendues, puisqu'il y a vraiment cette volonté, au niveau polaire, de respecter la représentativité des personnels de toutes catégories, enseignants, enseignants-chercheurs et administratifs, et des étudiants bien sûr et des représentants d'autres pôles. Il y a évidemment des projets inter-polaires qui se tissent, et il y a surtout des membres extérieurs, que l'on ne doit pas exclure bien entendu, puisque l'idée de cet établissement, c'est vraiment d'inclure la société civile dans la réflexion stratégique qui est menée au niveau de l'université. **Mme MORERE** conclut son propos en déclarant que la majorité voulait se faire le relais de ces questions, pour lesquelles de nombreuses réponses et des solutions sont bien sûr présentes. Elle rappelle aussi que Nantes Université se construira ensemble, dans le temps, et à l'écoute des ajustements possibles et que c'est l'idée d'aller à la rencontre des collègues sur les campus.

M JACQUEMIN souhaite revenir sur un 1^{er} élément, celui de la mobilisation du personnel, dont parlait Julie MORERE, Il explique qu'il est vrai, que quelquefois, leur remonte l'idée selon laquelle les conseils de pôles sont constitués uniquement de 30 membres, qui vont décider pour l'ensemble d'une communauté beaucoup plus grande. Il ajoute qu'aujourd'hui, la phase qui commence, finalement, c'est une phase de rédaction du règlement intérieur des pôles. Donc, chaque pôle étant différent et avançant à des rythmes différents, comme le disait Julie MORERE, il va y avoir des instances consultatives, des instances qui vont peut-être être liées à l'international, à la recherche, à la pédagogie et c'est quelque chose qui va faire vivre la démocratie des pôles. On compte beaucoup là-dessus aussi pour mobiliser d'autres personnes et être aussi, finalement, dans une dynamique polaire et qui inclut les composantes et les structures de recherche. IL ne faut pas oublier que les composantes sont au cœur de la formation, ce sont les composantes qui sont forces de proposition dans la formation et ce sont elles qui feront remonter les décisions qui pourraient être prises au niveau polaire. Donc, ce travail sur le règlement intérieur et sur finalement le fonctionnement, à terme, du pôle, des instances consultatives, des bureaux polaires, des commissions ad hoc qui pourraient être mises en place en fonction d'une question, et qui ne sont pas pérennes, il pense qu'il faut que cette agilité soit naturelle et que c'est une acculturation qu'ils auront avec le temps, dont chaque pôle pourra se saisir à son rythme et que c'est par-là qu'ils gagneront ce pari de structuration polaire. Mais, selon **M JACQUEMIN**, il ne s'agit pas de démobiliser les personnes qui sont dans les composantes, les personnes qui sont dans les structures de recherche, mais de les encourager dans leurs propositions, dans leur prise de risque quelquefois, de les écouter et d'avoir des décisions qui font un sens finalement à un niveau supérieur, qui est le niveau polaire. Quand cela associe, en effet, plusieurs composantes, cela peut aussi avoir du sens, il peut y avoir des composantes qui sont porteuses d'un projet qui va être ambitieux pour le pôle, et qui va avoir des effets d'entraînement peut-être à moyen terme, donc tout cela, **M JACQUEMIN** l'avoue, il y croit personnellement.

M BROCHARD revient sur quelque chose de plus terre-à-terre. S'agissant des statuts, entre la version 1 et la version 3, il a constaté un certain nombre de modifications, d'arbitrages. Il aurait donc voulu connaître certains éléments qui ont amené **LE PRESIDENT** et son équipe à arbitrer dans tel ou tel sens. En 1^{er} lieu, il voudrait rebondir sur ce qu'a dit **Mme MORERE** sur la représentation des personnels au niveau du conseil d'administration. Selon **M BROCHARD**, lors de groupes de travail « gouvernance », au cours desquels un travail avait été fait sur les statuts, il avait été proposé une augmentation de la représentation des élus BIATSS et étudiants. 5 représentants BIATSS avaient été prévus au lieu de 4, ainsi que 5 représentants étudiants. Il aimerait donc savoir pourquoi cette proposition n'a pas été retenue, puisque pour lui c'était une demande très importante et il ne comprend pas pourquoi cette proposition n'a pas été retenue. Ensuite, il aimerait avoir des explications sur le fait que, pour chaque conseil, aient été introduites des limitations de mandat dans le temps. Il explique avoir fait remarquer au GT « gouvernance » que, pour sa part, il n'était pas favorable à cette limitation de mandat dans le temps, sauf pour le président, comme c'est déjà le cas actuellement. Dans la version 3, il a vu que le nombre de mandats n'est pas limité pour le conseil d'orientation stratégique, donc il aimerait savoir pourquoi le

nombre de mandats n'est pas limité pour ce conseil-là, alors qu'il est limité à 2 mandats successifs pour les autres. **M BROCHARD** s'adresse ensuite au Président, en faisant valoir qu'au niveau des commissions paritaires d'établissement, il a pu intervenir en CPE sur le fait qu'il aimerait que soient introduites dans le règlement intérieur les missions de la commission paritaire d'établissement, de façon à ce que, dans le cas où la loi change, puisqu'actuellement la loi sur la transformation de la fonction publique veut retirer les missions de la CPE, comme **LE PRESIDENT** lui avait dit qu'il était favorable à ce que ces missions perdurent pour l'Université de Nantes, il souhaiterait que ce soit inclus dans le règlement intérieur, qu'il y ait une précision dans les statuts à ce sujet-là. Enfin, dernière petite question, il a vu qu'il y a un article 125, par lequel est introduit le fait que tous ces conseils pourront avoir des élections par vote électronique. Il souhaiterait que cet article soit retiré, il n'est pas favorable au vote électronique.

LE PRESIDENT annonce qu'il va donner la parole à **Mme BERNAULT** sur les CPE. Selon lui, ce que l'on comprend aujourd'hui, c'est que la loi ne rendra pas cette instance obligatoire. Il a dit son sentiment sur le fait qu'en tout cas, de par son expérience depuis 2012, ces instances fonctionnaient et sont intéressantes et il propose que dans le règlement intérieur on valide le fait que cette instance puisse exister dans Nantes Université. Il déclare que l'on verra la loi sur la fonction publique, on verra tous ces éléments, mais c'est sa position aujourd'hui à Nantes, on verra la position de la CPU là-dessus, en tout cas, c'est sa position.

Mme BERNAULT répond sur les autres points. En ce qui concerne la représentation des personnels au conseil d'administration, elle confirme que le sujet avait été discuté en cellule « statuts », en groupe de travail « gouvernance », sur cette possible augmentation. Effectivement, pour ce qui est des étudiants et des personnels administratifs, sur ce sujet-là, les fondateurs souhaitent le maintien d'une répartition à 50/50 des sièges entre les représentants des personnels, des étudiants et puis, de l'autre côté les membres de droit et les personnalités extérieures. Donc, ceci explique pourquoi on aurait pu augmenter ces sièges-là, mais dans ce cas-là, on augmentait aussi le nombre des personnalités extérieures. **Mme BERNAULT** explique, que le choix qui a été fait était celui du statu quo, mais que cette demande a bien été communiquée aux fondateurs. Encore une fois, par rapport à l'enjeu de la représentation des personnels, elle comprend tout à fait les réactions que suscite la composition de ce conseil d'administration au regard du fonctionnement actuel, mais ce qu'il faut bien percevoir c'est que le rôle du conseil d'administration ne sera pas le même demain qu'aujourd'hui et que la démocratie, elle s'apprécie globalement. Comme l'a relevé tout à l'heure **M LUPI**, par rapport au rôle qui est donné au conseil académique, qui lui, est composé à 100 % de représentants des personnels et des étudiants et qui, encore une fois, n'est pas simplement dans une position d'être une instance consultative, ce conseil a bien un rôle décisionnaire, et ce sur des sujets qui aujourd'hui peuvent pour certains relever du conseil d'administration. Selon la 1^{ère} Vice-Présidente, cela contrebalance aussi d'une certaine façon au global le fonctionnement de l'établissement, après il est vrai que pour le reste, il y a là une évolution de philosophie de fond dans la composition du conseil d'administration.

Quant à la limitation des mandats dans le temps, **Mme BERNAULT** confirme que l'on en avait discuté, ça aussi, c'est un choix des fondateurs et un enjeu, c'est un débat de fond au niveau politique. La vivacité démocratique passe aussi par le renouvellement des élus. Dans les instances de l'établissement on limite donc la durée à 2 mandats, sachant que l'on a des mandats de 5 ans, deux mandats consécutifs. Cela veut dire siéger quand même 10 ans dans une instance, ce qui est loin d'être négligeable. Il peut être bien que de nouveaux élus arrivent après 10 ans ce qui n'empêche pas, après une pause, de revenir dans ces instances-là, puisque ce sont des mandats consécutifs. Après, on peut discuter sur ces sujets-là, il y a des thèses sur ce sujet, mais c'est un choix politique de renouvellement des instances qui vaut pour les instances de l'établissement qui sont définies dans les statuts. Et, par rapport à la question de **M BROCHARD** sur le comité d'orientation stratégique, tout simplement, là, on est sur une instance qui n'est pas décisionnaire, donc l'enjeu n'est pas le même. On est sur des personnalités extérieures avec un renouvellement périodique d'une partie des membres et la position des fondateurs était plutôt de se dire

que cela pouvait être utile d'avoir une certaine continuité sur le regard des personnalités extérieures, qui peuvent suivre l'évolution de l'établissement, et que leur rôle n'étant pas le même et que surtout, n'étant pas décisionnaires, les enjeux ne sont pas les mêmes.

Et puis, pour ce qui est du vote électronique, l'idée, c'est de le rendre possible, ce n'est pas de le rendre automatique, ils sont bien d'accord, cela ne veut pas dire que systématiquement, c'est comme le vote par correspondance, on se réserve la possibilité d'y recourir.

LE PRESIDENT fait remarquer qu'en tout cas, si on n'autorise pas le vote électronique, on ne pourra pas y recourir.

Mme BERNAULT confirme que c'est bien comme cela qu'il faut le comprendre.

Mme TONNERRE souhaite également revenir, comme l'ont fait également **M LUPI** et **Mme MORERE**, sur les rencontres qu'ils ont eues sur le terrain au pôle Humanités et au pôle Sciences. Notamment, pour revenir un petit peu sur les attentes des collègues administratifs, mais aussi des enseignants-chercheurs, sur justement la structuration administrative des pôles, elle a remarqué qu'il y a réellement des attentes assez importantes sur justement ce que les compétences administratives pourraient apporter en s'installant en proximité, un intérêt à la fois pour la proximité avec les usagers et puis, pour plus d'expertise sur le terrain. Enfin, ce qui est vraiment attendu, c'est une capacité des services, qu'il s'agisse des services RH ou bien des services d'appui à la recherche, à répondre aux questions du quotidien, des collègues, notamment enseignants et enseignants chercheurs et notamment sur les CAPRE, les cellules d'appui à la recherche et aux missions académiques, avec la volonté de donner un peu plus de temps à l'enseignant-chercheur, voire accompagner l'ingénierie de projet etc. Selon **Mme TONNERRE**, cela répond à un vrai besoin et en même temps, a été soulevé ce point de vigilance, qui était de dire : « Ce n'est pas parce que l'on crée ces fonctions-là en proximité, le risque pourrait être de générer de l'activité justement ». Parce que si l'on a une compétence en ingénierie de projet en proximité, peut-être qu'on sera tenté de créer davantage d'appels à projet en interne, justement pour faire travailler ces personnes et pour être aussi dans une dynamique un peu concurrentielle et éventuellement entre équipes, ce qui peut être parfois aussi délétère aussi. c'était cette vigilance qu'elle voulait pointer, même si elle pense effectivement que ces services-là répondent à un vrai besoin d'aller chercher aussi des ressources externes, de diversifier ses moyens de ressourcement et cela c'est essentiel.

Pour Mme SCHLAEPPI, on voit bien que la mise en place d'une nouvelle structuration administrative questionne forcément et qu'elle suscite beaucoup d'attentes. Et puis, c'est un peu l'objectif aussi, dans ce que **Mme TONNERRE** évoquait par rapport aux CAPRE, il y aura 2 enjeux. Le 1^{er}, c'est sans doute effectivement de bien penser l'articulation entre ce que l'on va mettre en proximité et ce qui demeurera de toute façon à l'échelle de l'établissement. **Mme SCHLAEPPI** pense que c'est en partie la réponse par rapport à ce que dit **Mme TONNERRE** dit aussi sur l'activité, c'est-à-dire qu'il y a de toute façon des sujets qui continueront d'être traités, notamment par exemple, puisque cette dernière a évoqué les CAPRE, par la DRPI au niveau de l'établissement. Ce qui va se passer en proximité, ce sera sans doute aussi un plus par rapport à ce que l'établissement apporte déjà en termes d'accompagnement. On est quand même dans la logique d'apporter quelque chose de supplémentaire par rapport à l'offre que nous avons déjà vis-à-vis des enseignants ou des enseignants-chercheurs qui se positionnent, par exemple, sur des appels à projet.

Le 2^{ème} sujet, c'est le sujet des appels à projet. Et, c'est vrai qu'on fait souvent cette remarque, de dire, mais finalement tout le monde croule sous les appels à projet, si vous démultipliez encore ces logiques-là, d'abord, un, c'est de la mise en concurrence et ce n'est pas toujours très facile non plus à gérer entre les équipes, et puis deux, c'est une charge de travail, c'est vraiment lourd d'accomplir des appels à projets etc. avec des résultats qui ne sont pas toujours, et c'est normal, satisfaisants à l'arrivée. Donc, c'est vrai qu'ils ont commencé à réfléchir aussi

avec l'équipe politique et qu'ils sont déjà en train de mettre en place un certain nombre de choses, par exemple avec l'équipe NExT. Evidemment, c'est moins le cas sur les appels à projet qui arrivent de l'ANR ou de l'Union Européenne, car ils seront vraiment tributaires de ces institutions. Ils ont bien reçu le message qu'il ne faut peut-être pas toujours procéder uniquement par cette logique d'appels à projet. Le sujet des CPOM a été longuement évoqué, sujet cher à **Mme TONNERRE**. Les CPOM sont aussi des outils dans le dialogue de gestion, peut-être plus sur le moyen terme. Ce sont des outils de dialogue qui peuvent permettre aussi d'engager des choses qui répondent aux objectifs fixés par le projet, mais qui, par ailleurs, ne s'inscrivent pas tout le temps systématiquement dans une logique d'appel à projets. C'est un curseur à placer, il y aura toujours des appels à projets, parce qu'il y a des sujets qui ne se prêtent qu'à cela. Les appels à projet devront sans doute être maintenus, mais il faudra placer le bon niveau, le bon équilibre entre ce qui peut relever d'un appel à projets, qui est une manière comme une autre de distribuer et de ventiler des subsides alloués à l'Université et des dispositifs peut-être plus contractuels. On a aussi le droit de se mettre d'accord sur des objectifs et sur des moyens qui permettent d'y arriver.

M GUEVEL souhaite intervenir en deux temps, dans un premier temps un peu en réaction à l'intervention de Cyrille BROCHARD. On entend un certain nombre d'expressions se manifester, qui discutent ou contestent le fait de ne pas être entendu, que certaines positions n'emportent pas, en fait, l'adhésion des fondateurs lorsqu'ils arbitrent. Pour autant, certains se sont opposés farouchement à ce que le pôle Sciences et Technique puisse, à terme devenir EPSCP. C'est quelque chose qui a été écarté, évacué des débats. Certains se sont aussi opposés farouchement à ce que la direction, la présidence du conseil polaire puisse être confiée à une personnalité extérieure, certains dans le groupe de travail y tenaient tout aussi fortement que dans le 1^{er} exemple. Cela a été écarté. Mais c'est quand même important de le souligner. ils se sont largement manifestés pour que l'on soit plus attentif à ce que, en conseil académique et en conseil polaire, les personnels administratifs, techniques, de bibliothèque, mais aussi les étudiants, soient mieux représentés. Au final, peut-être cela ne leur sied encore pas, mais on en a tenu compte et les choses ont un peu évolué. Alors, oui, c'est peut-être toujours trop peu, mais les choses ont quand même évolué. De ce point de vue-là aussi, ce qu'il rappelle et ce qu'il rappelait systématiquement dans le débat, c'est quand même qu'on a un référentiel, c'est celui de l'actuel conseil d'administration, un référentiel où l'on est allé au-delà par rapport aux répartitions de sièges qui configurent en fait ce conseil. **M GUEVEL** demande à l'assistance si ce conseil d'administration actuel dysfonctionne ou si son mode de composition est totalement insatisfaisant. Il y siège depuis 2012 dans cette configuration-là, il a connu une autre configuration et il n'a jamais tellement entendu de manifestations de cet ordre-là. Donc, on expérimente un modèle qui ne fonctionne pas mal, qui fait quand même tourner un établissement important, et on vise, on cherche à reproduire cela au niveau polaire, en mieux. D'ailleurs, quand c'est mieux pour les personnels administratifs et les étudiants, les enseignants-chercheurs y perdent un petit peu. Tout cela pour dire que finalement, la parole de tous compte, elle est parfois prise en compte, strictement, et parfois elle pèse, mais elle n'est pas totalement suivie, c'est le fonctionnement démocratique tout simplement. Il avait envie de le dire, parce que dans ce contexte de leur conseil d'administration, parce qu'il trouve qu'à des moments, en effet, il y a quand même un peu de mauvaise foi, dans l'expression de certains de nos élus au conseil d'administration, qui s'érigent en victimes, parce que engagés dans des groupes de réflexion, ils ne seraient pas du tout écoutés, entendus, il trouve cela un peu excessif. Il précise qu'il a maintenant une question à relayer au Président, question qui vient du terrain et qui est éminemment politique. Quelle était cette question-là ? C'est finalement qui définit le programme politique ou la politique de l'établissement Nantes Université et comment la politique de l'établissement prendra-t-elle en compte les politiques et stratégies polaires ?

LE PRESIDENT rappelle le prisme qui fait que la politique de Nantes Université n'est pas la somme des politiques de chaque pôle. Il y a une stratégie même si on n'en voit ni l'esprit, ni le résultat sur le schéma. Le directoire se saisit des sujets, il est enrichi de l'avis du Vice-Président, en tout cas, il se saisit du sujet. Il rappelle que le directoire, ce sont les quatre directeurs ou directrices de pôles, les représentations des membres fondateurs et le

président de Nantes Université. Cet avis du directoire est soumis au vote du conseil d'administration, il vaut pour tout l'établissement. Après, chaque pôle se saisit de cette stratégie et la décline en fonction de son histoire, de sa composition, de son ouverture aux territoires sur le monde académique, associatif, culturel, sur un certain nombre de prismes. Les quatre pôles sont différents. La stratégie, c'est la stratégie de Nantes Université qui est validée et s'impose aux pôles, qui la déclinent comme ils l'entendent, avec une autonomie réelle. C'est ce qui donne cette agilité. Ils étaient, administrateurs au début du millénaire et ils ont connu le dogme : « On est unis, donc c'est la même chose pour tous et en tous temps ». On a vu les limites de l'exercice, y compris sur des mesures drastiques de tentative de remise à l'équilibre au début des années 2010/2011. C'était alors le coup de frein, le coup de patin, tant de pourcent pour tout le monde. Cela ne peut pas marcher comme ça. Désormais, on a un différentiel d'exercice de la stratégie unique de l'établissement, nourri par le directoire, validé par le conseil d'administration et scellé par des CPOM. Dans les présentations qu'il a pu avoir depuis des mois, il allait dire des années, l'élément qui fait mouche, c'est cette constitution de contractualisation. Autrement, cela peut partir dans tous les sens. Et, à ce moment-là, on a des féodalités qui peuvent se construire et cela ne donne pas un établissement uni avec toute la puissance d'avoir derrière la stratégie, les forces qui vont dans le même sens, mais avec des sensibilités différentes. Voilà ce qu'il peut dire sur ce sujet, oh combien important.

M CHENE explique s'agissant des temps proposés pour aller au contact des collègues, ces temps ont été importants, des temps où l'échange a quand même été très construit, où cela a permis aussi de restructurer, peut-être de repréciser des choses par rapport à des informations qui, globalement, n'étaient peut-être pas suffisamment précises. Ils ont eu un temps d'échange très riche et complémentaire. C'est un point vraiment important, sur lequel ils continueront à travailler dans les pôles Société et Santé à la rentrée. Ils ont eu quelques éléments sur le pôle, sur ses technologies, sur la partie gouvernance. Ce qui est important, c'est comment chacun va garder son identité dans cette dimension. Dans le pôle Humanités se sont posées les questions qu'ils ont eu aussi dans le pôle Société, notamment sur la répartition par rapport au projet NExT, justement basé sur la santé et l'usine du futur et de manière générale comment les autres pôles, qui sont, plus autonomes, vont aussi bénéficier de la répartition potentielle du projet. Enfin, pour troisième point, cela a été important de rappeler justement la posture des pôles et l'importance de ces pôles dans leur dynamique de décentralisation, d'autonomie réelle qui porte justement sur une agilité, une efficacité et aussi une proximité. Pour avoir fait partie là-aussi de la structuration du pôle Société, il faut aussi engager les collègues à venir participer à cette élaboration de la gouvernance et plus généralement à l'élaboration des pôles, qui est en cours.

Pour le PRESIDENT on a l'illustration actuelle de l'expression des pôles par les réunions de CPOM, qu'on appelle politiques. Il y a vendredi matin une réunion pour le pôle Sciences et Technologies, le pôle Humanités cet après-midi, le pôle Santé la semaine dernière et le pôle Société aussi. On voit qu'il y a des appropriations différentes, et là non plus, ce n'est pas un scoop, on voit que le pôle Sociétés, pour se dire les choses, aura besoin d'un peu plus de temps pour s'approprier le concept. Cela étant, on ne pourra pas avoir un différentiel, notamment administratif. Il y a une seule administration qui ne pourra pas avoir beaucoup de retard sur un pôle ou sur un autre. Donc, il y a le cadrage, on comprend qu'il y a une temporalité qu'on va accompagner, mais que chacun s'approprie. Il y en a qui ont compris effectivement l'intérêt du pôle et d'autres qui s'accrochent aux composantes. Mais on le savait à l'avance, le pôle Humanités était le plus réticent et c'est le pôle qui a fait la plus grande croissance de conceptualisation, qui a fait la preuve de l'intérêt du pôle, en formation continue, à l'international, enfin sur tout un tas d'éléments. Ils sont allés par la preuve et ont démontré qu'ils s'emparaient du sujet. Cette expression polaire, non seulement elle se fait de manière différenciée, mais il faut absolument qu'elle se fasse d'une manière transversale. La School of Interdisciplinary Studies qui va être un élément de perforation de ces pôles, qui seront tout sauf des silos. L'intérêt c'est de pouvoir profiter de chaque compétence, de chaque discipline pour porter des sujets qui sont, par nature, non disciplinaires. Il faut éviter de faire des silos et de perforer en permanence. Sur le pôle Sciences et Technologies, on a des biologistes qui disent : « Finalement, nous, pourquoi on est là, on voudrait être en Santé » ou, inversement, des UMR de santé qui disent : « Oui, nous,

pourquoi on ne serait pas en biologie ? ». Il y a un rattachement principal, et puis, il y a le travail tel qu'on le fait aujourd'hui. Voilà ce qu'il peut dire là-dessus, il faut les rassurer, mais ce n'est pas le sujet.

M JACQUEMIN revient sur le projet NExT centré autour de la santé du futur et de l'industrie du futur. Il y a déjà des réalisations, des réussites des pôles Société et Humanités autour du projet NExT. Par exemple, il y a, au niveau du pôle Société, le projet SWAG qui vise à favoriser l'interopérabilité des formations entre droit et économie et qui va bientôt finalement abonder sur le pôle Santé, ce qui représente une vraie réussite. Sur le pôle Humanités, il y a un projet de NExT autour de thèses, autour des sciences de l'éducation et des pratiques pédagogiques innovantes avec aussi, derrière tout cela, le sentiment d'appartenance, d'acculturation à une communauté, à un lieu de vie qui fait sens. Donc, il y a plusieurs éléments d'entrée qui ont, après des conséquences potentielles sur éventuellement l'industrie du futur ou la santé du futur, mais il y a certains items qui font sens, d'eux-mêmes. Ces items donnent de la place au pôle Société et au pôle Humanités. **D'autres exemples pourraient être cités**, il ne faut donc pas non plus se freiner, il ne faut pas hésiter à prendre des informations, on a un directeur opérationnel qui est très disponible, qui répond à toutes les attentes, il y a des groupes de travail réguliers en innovation, recherche et information, dans lesquels les collègues peuvent aussi tester finalement l'idéation ou leur idée de projet, voir comment cette idée peut s'intégrer à cette dynamique. NExT va concerner tout le monde, clairement.

LE PRESIDENT remercie M **POUPLIN** de représenter les étudiants. **M POITOU** le sollicitera peut-être après sur un sujet, celui de la position des étudiants de Centrale, qu'on n'aborde pas souvent. Pour lui, c'est peut-être l'occasion de partager, il y a les masters, les ingénieurs, les doctorants, il peut être intéressant de donner cet éclairage, parce qu'ils font cela en fait pour les étudiants.

M POUPLIN indique qu'il aimerait d'abord aborder le sujet de la commission à la vie étudiante. Il se dit ravi de voir cette commission apparaître dans les statuts, que c'est une excellente idée et qu'il voit qu'elle va recouvrir des sujets très variés en lien avec la vie étudiante, comme la santé ou le sport. Il ajoute vouloir aborder un autre point, il a, en effet, vu dans les statuts qu'en ce qui concerne la composition des conseils de pôles, il est bien question de suppléants pour les étudiants, mais qu'en revanche, il n'en est pas fait mention dans le conseil académique et dans le conseil d'administration de Nantes Université. Il aimerait donc savoir s'il y aura bien une représentation étudiante dans ces deux instances. Le dernier point concerne les personnalités extérieures, alors c'est peut-être très prématuré à ce stade, mais il aimerait savoir si on a déjà une idée de leur identité.

Mme BERNAULT répond que, s'agissant des personnalités extérieures, il y aura un appel à candidatures, comme cela fonctionne déjà aujourd'hui pour les personnalités extérieures du conseil d'administration de l'université. Elle ne sait donc pas qui se déclarera candidat et c'est tout l'intérêt, d'ailleurs, de ce type de procédure. En ce qui concerne les suppléants étudiants, ceci n'a pas été envisagé pour le conseil académique ni pour le CA. Elle déclare qu'effectivement c'est une bonne remarque, qu'il faut, après discussion, intégrer clairement dans les statuts. Ils ne se sont même pas posés la question, parce que cela existe aujourd'hui et qu'on ne l'a pas écrit, mais qu'effectivement il faut formaliser. Elle remercie **M POUPLIN** pour cette remarque.

LE PRESIDENT souhaite ajouter un élément sur les suppléants étudiants. Selon lui, ces suppléants, c'est l'idée des pôles, eux les fondateurs n'y avaient pas pensé initialement, il le répète, cela a été leur proposition et l'association inter-étudiante l'a mise en place. Il ajoute que c'était une très bonne idée et qu'il n'y avait pas de souci de ce côté-là.

M POITOU se dit très satisfait justement de voir que cette idée a bien été retenue dans la composition des pôles. Il aimerait que ce soit étendu au niveau de l'Ecole Centrale.

M POITOU rebondit un peu sur des éléments déjà entendus, en ce qui le concerne avec un regard un peu extérieur, mais qui commence aussi à devenir un peu intérieur. Il explique que la question des pôles, , c'est vraiment fait pour libérer les énergies et pas pour faire du centralisme démocratique. Il faut quitter un peu cette idée, sans aller forcément vers quelque chose qui est le tout libertaire, mais il pense qu'ils vont tous progresser, s'ils sont moins dans l'injonction des moyens de l'organisation de la structure et plus dans : « Je m'engage à faire et je fais ». Il ajoute qu'il pense que l'on saura si les pôles fonctionnent le jour où, effectivement, les énergies seront libérées et que cela permettra éventuellement à chacun de ne pas fonctionner exactement comme son voisin. Ce n'est pas très grave, si à la fin, on remplit bien son objectif. Le deuxième point sur lequel il voulait rebondir, par rapport à ce qui a été cité, c'est qu'on parle toujours ingénierie et santé. Pour NExT, il fallait bien un prétexte qui est ingénierie et santé, mais NExT n'est pas qu'ingénierie et santé, encore moins pour Nantes Université évidemment. D'ailleurs, ce n'est peut-être pas un scoop, mais si NExT n'était que ingénierie et santé, **M POITOU** le dit, il ne sait pas si l'Ecole Centrale serait rentrée dans NExT. Il n'y a pas qu'ingénierie et santé qui les intéressent, le reste les intéresse aussi. Quant aux étudiants, les étudiants ils en ont aussi à l'Ecole Centrale, il croit qu'ils ne sont pas très différents de ceux de l'université. Ce qu'il croit quand même, il a 59 ans, donc il n'est plus très jeune, mais on est en train de fêter le centenaire de l'Ecole, il ne sait pas s'il sera là pour le cent cinquantaire, il l'espère, mais ce n'est pas sûr. S'il y a quelque chose qui est sûr, au moins en ce qui les concerne, et il pense que c'est vrai aussi pour l'équipe de direction de l'université, c'est qu'ils ne font pas ce projet-là pour eux, il assume ce fait, ils ne font pas ce projet-là pour les personnels, mais ils font cela vraiment pour les étudiants. Donc, en tout cas, lui, la seule chose qui le motive, c'est de faire un truc qui ait du sens pour les étudiants, qui ne soit pas trop douloureux et qui soit acceptable par tous. Mais, s'il y a bien quelque chose qui est important, c'est de faire cela pour les étudiants. Il pense que les étudiants sont les mêmes à l'Ecole qu'à l'université. Tout cela doit fonctionner. Ceci ne veut pas dire qu'il faille tout mettre dans un grand pot, tout mélanger et qu'il n'y ait plus d'étiquette. Chacun doit cultiver ses singularités, ses fiertés, chacun a son fanion, il n'y a qu'un seul drapeau, mais tout le monde a son fanion. Il est assez confiant sur le fait que tout cela va fonctionner. Mais en tout cas, il est sûr, il considère, il trouve que sa mission à titre personnel, c'est d'être au service des étudiants. Il n'en a pas d'autre.

Mme FLEURY-BAHI rebondit sur l'intervention de **M JACQUEMIN** et **M CHENE** concernant la question de NExT et de l'implication des SHS dans NExT. Pour avoir participé à un temps de rencontre avec les collègues du pôle Humanités, c'est vrai qu'il est important de relayer ces inquiétudes récurrentes chez les collègues, liées à leur implication, à leurs possibilités de construire et de proposer des travaux qui se déclinent dans ces deux axes, santé du futur et industrie du futur, en lien bien entendu avec la question des appels à projet et donc du financement de leurs recherches. Elle a témoigné, lors de ces rencontres, au titre de membre du comité scientifique de NExT. Elle est en Sciences Humaines et Sociales, et elle a témoigné pour expliquer aux collègues que ce comité scientifique, qui a donc en charge la réflexion autour du projet scientifique de NExT pour les années à venir, attend beaucoup des SHS, des LLSHS. Ils sont en cours de réflexion, en plénière, mais aussi également au niveau de deux groupes de travail distincts, un groupe santé, un groupe industrie du futur. Pour le moment, la réflexion est très ouverte et ils ont parlé au niveau du groupe de travail industrie du futur, littérature, épistémologie. Voilà des disciplines pour lesquelles, peut-être que l'implication dans cet axe-là est un peu moins naturelle que pour le droit, la sociologie ou la psychologie, mais il n'en reste pas moins vrai que cela reste quand même plus compliqué pour certaines disciplines des LLSHS que pour d'autres. Elle rebondit sur la remarque de la Directrice Générale des Services, qui a mis en avant le fait qu'il faudrait peut-être, en parallèle à la mise en place de tous les appels à projet, peut-être penser à des appels à projet plus ouverts, soit à des modalités peut-être différentes. Elle s'adresse alors à **M JACQUEMIN** et dit reprendre les termes qu'il a utilisés, en effet ce dernier a bien expliqué, a bien dit que NExT concernait tout le monde. Pour que cela concerne tout le monde, elle pense qu'il faut rassurer les collègues et peut-être adopter une réflexion à ce niveau-là.

LE PRESIDENT a pleinement entendu ces remarques. Selon lui, NExT concerne tout le monde, mais NExT n'est pas tout. NExT, c'est l'opportunité, mais il y a beaucoup d'autres moyens à développer. Il ajoute que lorsqu'il a fallu dire que les domaines de spécialisation étaient santé et industrie du futur, c'était alors une décision politique difficile. Il lui a fallu aller sur le terrain, il a trois pages de propositions des laboratoires de LLSHS qui disent : « Eh bien pour nous, ce serait intéressant, on est en sociologie, on est en linguistique, on est en etc. ». Il souligne ensuite que, dans tous les domaines, il y a des propositions à faire et que lorsqu'on voit les réponses aux appels à projet, elles sont vraiment diverses et variées. Si l'innovation n'était que technologique, cela se saurait. De plus, ce serait une erreur managériale, sociologique, éthologique.

Mme DRONNEAU rappelle aux membres du conseil d'administration pourquoi elle est un peu bloquée sur ces statuts, en particulier sur la représentativité des personnels BIATSS et aussi sur le fait qu'on leur impose, la direction du pôle Sciences et Technologies. Elle affirme qu'il lui semble très important de bien être conscient du fait que les élections permettent en fait une légitimité du pouvoir. Selon elle, tout ce qui est texte, elle rappelle qu'il était question du code de l'éducation, c'est aussi la mise en place d'équilibre des pouvoirs, c'est aussi définir les droits et obligations des uns et des autres. Lorsqu'on perd de la représentativité dans les instances, on provoque en fait aussi une sorte de déséquilibre dans la relation qui peut exister avec ceux qui se retrouvent en charge des responsabilités. Ces inquiétudes-là restent présentes et resteront présentes pendant, l'ensemble de la mise en place de cette Nouvelle Université. Ce qui est très inquiétant pour les personnels BIATSS, c'est, effectivement, le modèle administratif qui va en découler. A l'heure où l'université affirme déjà que l'on n'a pas les moyens d'aller beaucoup plus loin que ce qui existe actuellement au niveau budgétaire et au niveau du plafond des emplois, cette nouvelle organisation nécessite de toute façon de réorganiser à l'échelle des pôles, des services et donc du personnel administratif. Elle a vraiment du mal à accepter la délégation de pouvoir sur la partie Ressources Humaines, même si elle la comprend. Elle l'avait déjà expliqué, elle comprend l'importance d'avoir effectivement ces compétences-là au niveau polaire pour le pilotage des ressources humaines. Quant aux besoins, aux compétences nécessaires au fonctionnement des pôles, elle dit ne pas comprendre cette délégation de pouvoirs pour la partie « Rémunérations et carrières », qui va poser un problème d'équité de traitement au niveau des personnels, même si les fondateurs ont indiqué dans les statuts affirmer des compétences au niveau de l'université, au niveau du conseil d'administration en tout cas et des compétences au niveau des conseils de pôles. Justement, s'agissant des compétences du conseil de pôle, elle dit avoir un peu des inquiétudes, justement que ce soit à ce niveau-là et non plus au niveau du conseil d'administration. Elle dit penser notamment à l'écueil des RH de proximité et savoir ce que c'est que l'iniquité de traitement des personnels, c'est son expérience de 20 ans de ressources humaines qui parle à ce niveau-là. Elle l'a vu, elle en a été témoin, elle a même participé au regroupement de l'ensemble des payes au niveau académique, qui a vraiment mis en lumière le fait que, quand on est à proximité au niveau de la rémunération, on peut avoir la volonté de vouloir faire une rémunération axée sur des données personnelles et plus du tout dans un cadre qui respecte les textes ou l'équité de traitement de l'ensemble des personnels. Donc, cela lui pose question, aussi parce qu'elle était dans un service RH de proximité, elle a vu ce que l'on pouvait faire en proximité et elle ne comprend pas comment on peut remettre cela en cause, à savoir des arguments extrêmement légitimes, qui ont été à la base de l'organisation RH à l'Université, même si elle reconnaît que, dans la pratique, cela n'a pas été abouti et que cela n'a pas été efficient. **Mme DRONNEAU** ne comprend pas comment on peut remettre en cause par exemple la mise en place de l'application RH sur le recrutement des personnels, parce que la légitimité de cette application, c'est effectivement d'avoir une équité de traitement, de s'assurer des moyens et de pouvoir gérer le plafond de ses emplois. Donc, dire qu'en proximité on serait plus réactif, **Mme DRONNEAU** se dit très bien placée pour savoir effectivement qu'on peut être hyper réactif, puisqu'elle l'a été quand elle était à POLYTECH, en proximité. Mais elle trouve ces paliers de contrôle intéressants pour pouvoir avoir une véritable équité de traitement, en particulier en ce qui concerne la politique de recrutement des contractuels. Ce qui l'inquiète vraiment, c'est ce choix-là qui a été fait et auquel malheureusement, pense-t-elle, elle ne va pas réussir à s'opposer. Elle ajoute qu'ils seront extrêmement vigilants

et vérifieront qu'il y a bien des contrôles mis en place. Selon elle, tout va dépendre du modèle et de leur capacité collective à avoir les moyens humains pour mettre en place un modèle qui permette de garantir au personnel l'équité de traitement. Mais **Mme DRONNEAU** se dit vraiment inquiète, parce que, à l'heure actuelle, dans les services d'appui, on n'est pas en capacité, par exemple, de remplacer les congés de maternité. Elle pense ici à l'agence comptable qui est en véritable difficulté, il y a là de vraies conséquences pour l'ensemble de l'institution, du fait que ce service-là soit en véritable difficulté pour assumer actuellement ses missions, puisqu'il y a non remplacement de congé maladie, non remplacement de congé maternité depuis presque un an. Du coup, tous retard et surcharge accumulés posent question. Du coup, elle se demande comment ils arriveront aussi à gérer, au niveau des pôles, l'ensemble des missions qui vont leur être transférées.

LE PRESIDENT ajoute que même si les choses sont posées, ce type d'intervention les conforte dans le fait qu'il leur faut être vigilant sur la manière dont ils vont le mettre en place.. On a posé quelque chose et il entend bien les avantages de l'un et de l'autre. Tout l'un, à distance, et la distance est relative, permettrait une équité toute proche et une agilité. Il faut trouver un équilibre entre les deux, mais ce ne sera pas tout l'un ou tout l'autre, c'est important en ce qui concerne la représentation dans les instances. On n'a pas encore compris que la représentation au niveau polaire va être beaucoup plus importante qu'aujourd'hui. Il y a une majorité de personnels au niveau polaire et c'est, dit-il, vraiment important de s'emparer aussi de cette construction. Si ça ne vit pas assez au niveau polaire, on rajoute une couche et cela ne sert pas à grand-chose. Mais, conclut-il, ces remarques, même si les choses sont posées, vont accompagner la manière de pouvoir le faire, vraiment, il insiste là-dessus.

Mme TEXIER prend la parole et souligne, qu'en fait, **Mme DRONNEAU** leur a apporté à la fois les questions et les réponses. Suite à son intervention, c'est finalement assez facile de répondre. Les écueils, ils les ont bien identifiés et ils se posent eux aussi ces question-là. C'est tout le travail qu'ils sont en train de conduire et qu'ils vont conduire collectivement avec la déclinaison organisationnelle. Ils vont justement identifier ces zones de risque. La politique RH sera celle de l'établissement, ce ne sera pas des politiques RH de pôles, ce sera une politique RH de l'établissement. Il y aura toujours une charte de gestion des personnels contractuels, il y aura toujours des règles qu'ils vont définir les promotions internes, avec des critères qu'il faudra sans doute retravailler, parce qu'aujourd'hui, ils ne sont pas adaptables au système de demain. Toutes ces questions-là, dit-elle, ils les ont en tête, c'est une délégation de pouvoir, oui et non, c'est essentiellement, sur la gestion, une délégation de gestion. Ce ne sera pas une délégation de tout pouvoir sur les promotions internes dans les pôles, ils définiront des critères, ils travailleront sur des structurations d'emploi, sur des pyramides d'emploi telles qu'on les pense à l'échelle de l'établissement, sur des équilibres à respecter entre leurs taux de contractuels et de titulaires, entre leurs proportions de professeurs d'université, de MCF et de professeurs du second degré, entre les proportions de A, B et C. Donc, tout cela, c'est un gros travail qu'ils ont à mener, mais très intéressant, pour faire en sorte que, justement, on n'arrive pas à des déséquilibres et de l'iniquité. S'agissant de la gestion collective, elle sera principalement à l'échelle de l'établissement, donc, pareil, avec un système de cadrage. Donc oui, conclut-elle, oui, ils ont identifié ces écueils-là et ils y travailleront ensemble, ils feront des expérimentations, ils réajusteront, ils contrôleront, ils feront du contrôle aléatoire. Et cela va bien se passer.

Mme JOLLIET déclare que son intervention va paraître un peu réchauffée, parce qu'elle avait demandé la parole quand leur étudiant s'est exprimé. Ils avaient effectivement, beaucoup discuté avec les étudiants lors de leur groupe de réflexion sur le règlement intérieur au sein du pôle Santé. Ils avaient discuté de la possibilité des suppléances étudiantes, car les étudiants du pôle santé ou, un grand nombre d'entre eux, ont cette particularité de fonctionner avec des stages qui les occupent à temps plein la moitié de l'année et avec des gardes qui sont obligatoires et des astreintes qui sont également obligatoires. Les étudiants fonctionnent également avec des réformes, avec des examens qui sont fractionnés tout au long de l'année pour certains oraux et qui les handicaperaient énormément dans la gestion au quotidien du tour des présences au CA. C'est pour cette raison

que le sujet avait été évoqué au conseil de pôle. Elle croit qu'effectivement cela peut se tenir, se justifier, et qu'ils continueront de défendre cette position au pôle Santé. Elle voulait revenir, aux notions d'interaction entre les pôles et d'interdisciplinarité. Elle voudrait donner son expérience personnelle et dire qu'elle considère que cette période de préfiguration du pôle Santé, c'est une période un peu pilote, enfin d'expérience pilote, en tout cas,. Ils ont déjà pu faire bouger les lignes ces derniers mois au travers de la présentation, de la discussion en directoire Santé, puis de la présentation des CPOM santé. On voit que les projets montrent, d'une part, les interactions entre les composantes, c'est basique et c'est heureux mais indispensable, mais d'autre part les projets montrent également les interactions entre les pôles avec des projets concrets qui ont déjà abouti. Et ces projets, ils vont jusqu'à de la révision d'effectifs, puisqu'elle est arrivée à recruter au sein de la composante Médecine un enseignant de philosophie pour la révision 2020. Ceci aurait pu paraître surréaliste il y a deux, trois ans, et ce n'est pas seulement lié aux réformes en santé, ce recrutement est paru dans la presse, c'est bien un nouvel état d'esprit, c'est lié à des envies de travailler ensemble, ils avaient déjà un master d'éthique qui les liait, eh bien ils vont un cran plus loin. Cette période de préfiguration sert d'entraînement, mais elle montre aussi parfois les limites de l'exercice. On met alors des petits points d'interrogation. Elle leur permet aussi de se mettre en jambe, de se préparer et de montrer que, concrètement, pour l'instant, on observe depuis deux ans que cela marche.

M GUEVEL dit prendre la parole en léger décalage, puisqu'il voulait revenir sur l'intervention de **Mme DRONNEAU**, pour dire aussi que, évidemment, les élus d'U-2020 auront à cœur ou seront très attentifs à cette question, à savoir qu'il y ait de ce point de vue-là et du point de vue des RH une équité de traitement dans leur établissement Nantes Université et entre les élus d'abord tous ensemble. Ils ont maintenant une durée de vie limitée en tant qu'élus, mais qu'ils auront aussi à cœur et seront extrêmement attentifs à ce que les élus qui les représenteront dans le futur soient très, très vigilants par rapport à cela, parce qu'évidemment l'unicité volerait en éclats, si, du point de vue des RH, on commençait dans chaque pôle à appliquer des règles à géométrie variable. C'est, lui semble-t-il, une condition de la réussite du projet, cette unicité qui va être gravée dans le marbre. Les propos de Madame **TEXIER** ont été extrêmement rassurants dans ce sens, mais il y a en effet toujours des questions, en tout cas un chantier à mener. Il y a des choses intéressantes à faire, notamment la charte des contractuels. **M GUEVEL** dit qu'ils voient, parce qu'ils ont eu des questions durant leurs rencontres qui ne portaient pas sur le projet, mais portaient sur la situation immédiate, actuelle, on voit que cette charte ne règle pas tout finalement. Ils avancent pour autant et cela prendra forme, mais en tout cas il faudra une grande vigilance des élus à l'avenir pour maintenir le cap et pour faire en sorte que ce principe fondamental soit respecté.

M BROCHARD dit qu'il voulait juste répondre, avec du retard, à **M GUEVEL**. Il avait bien conscience, en participant au groupe de travail, qu'il n'obtiendrait pas tout ce qu'il demandait. Pour lui, c'était une évidence, donc, là-dessus il n'y a pas de souci, après, le but de son intervention de départ, c'est de demander des explications sur le fait de savoir pourquoi l'arbitrage n'a pas été fait dans le sens qu'ils souhaitaient, ce qui est bien différent d'une contestation entre guillemets. Il voulait compléter l'intervention de Céline **DRONNEAU** au sujet de quelque chose qui les inquiète également beaucoup en matière de RH. Ceci concerne les appels à projet **NExT** et les recrutements de contractuels **NExT** qui vont avoir lieu, il va y en avoir de plus en plus et la problématique de ces contractuels, c'est qu'ils vont être embauchés pour une période donnée, trois à cinq ans, et qu'ils vont mettre en place un certain nombre de choses et, qu'une fois qu'ils seront partis, eh bien, qui va faire le travail ? Et cela, pour eux, c'est une grosse inquiétude, sur le terrain ils ont beaucoup de personnels qui sont venus les voir à ce sujet-là, parce qu'ils ont très peur que le travail leur revienne après, il parle des titulaires qui craignent que le travail qui va être fait par les contractuels **NExT** ne leur retombe dessus. Et cela, **M BROCHARD** voudrait attirer leur attention là-dessus, parce que c'est une problématique qui va les occuper dans les années à venir et qui n'est pas anodine.

LE PRESIDENT remercie **M BROCHARD** de cette remontée d'informations. Il rappelle et dit qu'il rappellera les règles, à savoir qu'ils ne peuvent recruter que des contractuels sur les budgets ANR. Et peut-être, poursuit-il, que

ce serait folie que de recruter des statuts pérennes sur des moyens qui ne sont pas pérennes. On pourrait le leur reprocher de la même manière. Donc, la règle est celle-ci, la règle vaut tant qu'ils n'ont pas le label définitif, mais les choses peuvent évoluer à compter du jour où l'I-SITE sera confirmé en 2021. Selon lui, on le voit sur les IDEX qui ont été confirmés. Donc, là, on peut voir cela en toile de fond, dès lors que les fonds sont sanctuarisés, qu'on a le label à vie, entre guillemets, les règles peuvent évoluer. Selon le Président, on entend parler souvent effectivement d'«une politique de contractualisation à tout va», alors ce qu'il peut en dire, c'est que, un, c'est heureux, parce que cela veut dire qu'ils ont des projets, il fait remarquer à **M BROCHARD** qu'il module sa remarque, puisqu'il vient de lui donner l'explication et que deux, la cédésation au sein de l'établissement, il pense qu'elle est plutôt très forte, elle a permis aussi de compenser des politiques de partenaires, il dit penser à certains organismes de recherche et que là, c'est l'université qui a assumé. Donc, poursuit le Président, ça c'est plutôt un signe important et il faudra revoir cette charte des contractuels à l'aune de l'actualisation et de cette construction. Donc, une vigilance particulière est requise, mais un projet a un début et une fin, il faut rassurer leurs collègues sur le fait qu'on ne va pas continuer à ce niveau ou avec d'autres projets. Bon, conclut le Président, c'est la règle, on l'applique, mais il faut penser que s'ils parviennent à une validation définitive après la phase probatoire, les règles seront probablement différentes.

Mme BOUSQUET souhaite rebondir sur ce que **Mme JOLLIET** a dit. Au regard de cette structuration entre pôles et de la solidarité entre pôles, au regard de la structuration générale, elle voulait rappeler aussi la force des services universitaires, c'est ainsi qu'on va les appeler, et qui sont un lien, qui sont déjà un socle fondamental de la structuration actuelle, mais qui vont être renforcés et vont permettre de soutenir, d'aider l'interdisciplinarité et cette solidarité entre les pôles. Elle trouve cela important de le rappeler ici, puisque la structuration est faite de telle sorte que cela devienne un cercle vertueux.

M JAOUEN se fait le relais d'une question soulevée à plusieurs reprises, notamment par des collègues de POLYTECH et de l'IUT, qui sont actifs dans les labos. Selon lui, cela concerne principalement dans la V3 les articles 3, 26 et 61. L'article 61 énonce que rentrent dans l'attribution du CA, en formation restreinte aux enseignants-chercheurs, la question des barèmes, des attributions, des critères aussi d'attribution de la PEDR, des CRCT et de tout autre dispositif assimilable. Il y a des questions sur ces primes qui sont liées finalement à l'engagement au niveau de la recherche, mais aussi du transfert technologie et innovation. Par exemple, les montants seront-ils les mêmes qu'actuellement, les barèmes et les modalités seront-ils les mêmes suivant les pôles avec leurs spécificités. **Mme BERNAULT** déclare que l'on est bien sur ce que l'on évoquait tout à l'heure, un établissement avec une politique en la matière, c'en est bien une des illustrations, c'est le conseil d'administration qui effectivement vote sur ce point les barèmes et les critères d'attribution, ce qui signifie qu'ils sont identiques pour tous les pôles. On est bien sur cette logique-là et on est bien sur les primes d'encadrement doctoral et de recherche. D'autres dispositifs existent, qui peuvent être différents, sur les brevets etc., c'est autre chose.

Le Président ajoute que c'est hors PCA.

M POITOU précise que c'est peut-être tout à fait farfelu, mais il se demande quelle reconnaissance vont avoir les collègues qui ont une moindre activité de recherche mais qui font preuve d'un engagement remarquable, par exemple en transfert technologie, un engagement générateur de fortes rentrées financières pour l'établissement. Cela ne rentre ni dans le cadre des PEDR, ni dans celui des PCA, alors que cet engagement contribue à la dynamique globale de l'établissement.

Mme BERNAULT répond qu'il s'agit d'un choix politique.

LE PRESIDENT ajoute que c'est également un choix pédagogique.

Selon **M POITOU**, la pédagogie fait plutôt partie des PCA.

LE PRESIDENT indique qu'ils ont pris une décision politique de reconnaître cet engagement innovation/valorisation avec entre guillemets une PEDR « light ». Il conclut son propos en rappelant que dans le classement REUTERS qui mesure ceci, ils ont gagné treize places, qu'ils ont fait mieux que certains établissements fusionnés et qu'ils sont l'un des premiers établissements en Europe pour le suivi de ces brevets. Selon lui, il y a là un focus très, très fort.

M POITOU explique qu'il va peut-être faire un parallèle avec la façon dont on aborde ces questions à l'Ecole Centrale, avec les mêmes instruments institutionnels. Selon lui, c'est le même fonctionnement. D'abord, il y a un enjeu à faire reconnaître dans les comités qui attribuent les PEDR, que la recherche technologique existe et que la recherche technologique ne se manifeste pas forcément par des articles. Elle fait vraiment partie de la recherche. Sinon, il y a d'autres instruments qui existent en termes de prime, c'est probablement utilisé à l'université, c'est ce que l'on appelle les primes d'intéressement qui peuvent se mettre en place par exemple sur les brevets.

LE PRESIDENT confirme qu'on met en place ces primes pour les brevets. Il y a donc une décision de l'établissement.

Pour M POITOU l'idée est de bien reconnaître que la recherche technologique représente un enjeu majeur.

LE PRESIDENT répond que sont posés au niveau supra les grands principes de l'établissement et une application de pôles.

Selon Mme TRICHET et par rapport aux formations, on est à l'université et on ne parle finalement pas tant que cela de formation. Lorsqu'ils ont fait les rencontres sur le site Sciences et Technologie, il y a quand même quelque chose qui est bien apparu, c'est l'évidence d'utiliser l'organisation Pôles pour avoir une porte d'entrée avec plus de visibilité pour les formations vis-à-vis des étudiants et de leurs familles. Cela, c'était une évidence et il faut vraiment saisir cette opportunité, poursuit-elle, et que cela soit géré au niveau polaire dans un dialogue avec les différentes composantes, il y a là une prise de conscience et ce sera une bonne opportunité, qui se répercutera de façon efficace pour les étudiants.

LE PRESIDENT remercie **Mme TRICHET** et dit qu'il ne peut que s'en féliciter. Arriver à se mettre systématiquement à la place de l'étudiant et là, en l'occurrence, à la place des familles, c'est le meilleur prisme.

Mme MORERE revient sur la réserve émise sur ce pôle Sciences, que l'on ne parte pas sur une juxtaposition de boîtes, pour citer ce qui a été redit. C'est donc une critique qui a été adressée au projet UBL et là, l'idée, c'est de ne pas reproduire la même chose en termes de pôles. Sur le pôle Sciences, avec des identités et des cultures qui sont très différentes, la crainte des collègues, c'était justement d'avoir à s'acculturer, pour reprendre le terme de **M JACQUEMIN**, et d'arriver, en termes de formation, à vraiment travailler ensemble pour proposer une offre qui soit lisible pour l'ensemble des collègues. C'est vraiment cette volonté qui s'est exprimée, que d'accompagner les étudiants dans leurs projets de réussite, académique et personnelle, et que cela témoigne de préoccupations vraiment sincères de leurs collègues du pôle Sciences, mais aussi de tous les pôles, de voir ce projet, qui regarde devant et ailleurs, aboutir de cette façon-là.

Pour le PRESIDENT l'enjeu du pôle Sciences et Technologie est majeur sur le volet formation. Sur le volet recherche, tout n'a pas été fait, mais il y a tout de même les UMR communes, il y a énormément de choses qui sont là et qui marchent depuis des années. Sur le volet formation, l'enjeu est majeur et cela ne va pas se faire en trois minutes, il faudra peut-être quelques années pour y arriver, mais c'est vraiment le challenge le plus important, sur ce pôle-là particulièrement.

Selon M POITOU évidemment l'enjeu sur le pôle Sciences et Technologie est, majeur sur la question des formations. Cela peut se décliner sur un objectif assez simple apparemment, mais en fait plus complexe à mettre en œuvre, c'est l'interopérabilité au maximum des formations, de façon à ce que leurs étudiants puissent circuler en changeant de composante ou d'établissement-composante, s'agissant de l'Ecole Centrale de Nantes, tout en restant chacun dans leur module de formation. Il pense que si l'on arrive à faire cela, on va avoir un gain phénoménal. Le lien, entre l'Ecole Centrale et la Faculté des Sciences est évident, mais probablement à créer. Il sera un petit peu plus prudent, car c'est un domaine qu'il ne connaît pas bien, mais il lui semble que même au niveau du premier cycle, entre les IUT et la fac des Sciences, il y a probablement des choses intéressantes à faire. IL compare avec l'ENS, pour avoir travaillé dans une ENS, lorsqu'il était prof à l'ENS de Cachan pendant quatorze ans, . L'ENS, c'est un endroit dans lequel on envoie nos étudiants un peu à droite et un peu à gauche, et les étudiants circulent dans des établissements différents, dans des formations différentes, pour le meilleur de chacun. Ce qui veut dire que, dans un cours donné, vous avez des gens qui viennent d'environnements très différents, mais qui partagent le prof, en étant chacun dans leur propre diplôme. **M POITOU** conclut son propos en déclarant qu'il pense que si l'on arrive à faire cela, on va vraiment progresser considérablement.

M GUEVEL déclare qu'après l'été, ils vont rentrer dans une période déterminante, même si les choses sont très, très avancées, à savoir l'ouverture ou la création de Nantes Université. Ce qu'il suggère, c'est aussi que cela s'accompagne d'une stratégie de communication, intensifiée peut-être, en direction des collègues et que cette stratégie s'appuie finalement beaucoup sur des exemples concrets. Renvoyer les collègues vers ce document qui est un peu abscons, à savoir les statuts, ce n'est peut-être pas la meilleure idée. Ce qui parle aux collègues, finalement, c'est leur quotidien. Il cite **Aurore DELEDALLE**, élue de la CFVU et qui, en réponse à une question d'une collègue sur le pôle Humanités sur les points à instruire en CFVU, a dit : « Oui, nous, par exemple, si ces questions-là qui concernent la transformation, les modifications de durées d'épreuves d'examen, de coefficients etc. et en plus, à la marge, si toutes ces questions peuvent être renvoyées devant le conseil polaire ou autour de la table, parmi les élus, il y aura des gens forcément plus en proximité, plus concernés ». Ce genre de réponse ou d'exemple fait mouche et c'est très causant, surtout pour éclairer des principes comme la subsidiarité. Selon lui, ils tentent d'expliquer que, attention, la démocratie elle va être peut-être encore plus présente dans le futur projet grâce au conseil polaire, au conseil académique, que certes, le conseil d'administration n'aura pas les mêmes prérogatives ni la même composition et que cela, oui, on peut en discuter, mais que pour que tout ceci soit mieux entendu ou mieux intégré, il croit qu'il faut travailler sur des exemples concrets à adresser à leurs collègues, qu'ils doivent communiquer avec eux et aussi, certainement, demander aux pôles d'engager une communication interne. Ce qu'il a remarqué aussi, c'est que finalement, souvent, quand on dit : « Nous élus, dans les pôles il y a eu une co-construction, il y a eu un travail de fait », parce que les équipes de direction des différentes composantes se parlent, se projettent, construisent, les collègues répondent en retour : « On n'est pas au courant ». Il faut peut-être suggérer aux pôles d'engager aussi ce temps, ces actes de communication, parce que, dans chaque pôle aussi, ils vont rentrer dans une période éminemment sensible et importante pour le projet.

M BROCHARD rejoint complètement ce que vient de dire **M GUEVEL**. Il pense qu'il y a un gros problème de communication vis-à-vis de ce projet, il ne jette pas la pierre particulièrement à la Présidence, mais il observe que, sur le terrain, on ne voit pas les gens s'impliquer, adhérer au projet, c'est, dit-il, une des raisons pour lesquelles, d'ailleurs eux en tant qu'organisation syndicale, ont du mal à voter pour un projet tel qu'il est actuellement. Les gens aujourd'hui, soit au mieux ne leur en parlent pas, ou soit au pire, n'ont que des inquiétudes à leur faire remonter. Donc, **M BROCHARD** pense qu'il va falloir effectivement faire une grosse campagne de communication, qui doit débiter à partir de la rentrée et que cette campagne de communication, doit se faire aussi au sein des pôles. Il ajoute qu'il y a quelque chose qui est très attendu, et là il se tourne, dit-il, vers **M POITOU**, c'est sa venue au sein de l'UFR Sciences, il ne parle pas pour l'IUT et POLYTECH, cette venue est très attendue par beaucoup de collègues.

M POITOU répond que lui aussi attend avec impatience.

M BROCHARD pense qu'il y a une communication à faire dans les pôles, dès le début septembre, à ce sujet-là, effectivement par un autre biais que celui des statuts, car honnêtement personne, quasiment personne ne lit ce document, il faut être complètement honnête, répète-t-il, ils sont entre eux. Voilà donc pour la partie communication. Il évoque ensuite d'autres questions qui leur ont été posées et auxquelles il n'a pas su répondre. C'est pour cela, dit-il, qu'il la pose ici au **PRESIDENT**. Comment va se passer exactement la période de transition à partir du 1^{er} janvier, qui va désigner l'administrateur provisoire, comment cela se passe-t-il pendant cette période-là. Il explique qu'ils se sont posés des questions dans les composantes sur les conseils de gestion, sur la façon dont ils font leurs calendriers etc., il dit qu'ils sont un petit peu dans le vague. Il faudrait avoir une communication sur le sujet, parce qu'il y a un peu d'inquiétude dans les composantes à ce niveau-là.

Le Président répond qu'il il faut savoir, en fait, qu'au niveau de l'Etat, ils expérimentent aussi, car ce sont des choses qui ne se faisaient pas. La fusion de deux universités, par exemple, ou de trois universités, c'est quelque chose qui a déjà été fait. Là, on est sur quelque chose de tout à fait particulier, donc on accompagne ce projet.

Mme BERNAULT remercie **M BROCHARD** pour cette question, parce qu'elle permet effectivement d'aborder ce sujet de l'administration provisoire. Ils n'ont pas beaucoup communiqué pour l'instant à ce sujet, parce que, précisément, ils sont à l'échange avec le ministère. Avant de pouvoir revenir avec des informations sûres et stabilisées, ils sont en attente en fait de cet échange, puisque l'administration provisoire n'a pas vocation à s'intégrer dans les statuts, mais figurera en revanche dans le décret de création du nouvel établissement. L'hypothèse sur laquelle ils travaillent, c'est une administration provisoire avec un administrateur qui serait nommé par le recteur, avec pour mission d'organiser les premières élections et donc aussi de faire fonctionner l'établissement sur cette période-là, qu'ils imaginent et souhaitent être la plus courte possible.. Par ailleurs, ils prévoient aussi d'inscrire plusieurs choses dont la possibilité sur cette période-là, d'avoir une instance en fait unique, ad hoc, mais qui jouerait le rôle de toutes les instances actuelles de l'établissement, parce que, par définition, il n'y aura plus de CA, plus de CFVU, plus de CR, mais pour autant, il peut y avoir des décisions, peut-être des choses à faire passer devant les instances. L'idée, c'est de prévoir dans le décret que, sur cette période d'administration provisoire, il y ait une instance unique qui regroupe en fait l'ensemble des compétences des instances de Nantes Université pour cette période de transition. Leur proposition c'est qu'elle soit composée, du conseil d'administration actuel de l'université, plus des représentants de l'Ecole Centrale, du CHU, de l'INSERM, il y a, dit-elle, déjà un représentant de l'INSERM dans leur CA, donc ils ont déjà ce fondateur-là qui est représenté. Par ailleurs, ils prévoient aussi d'inscrire dans les statuts que les conseils des composantes ne soient pas modifiés, c'est-à-dire qu'ils soient prolongés jusqu'au terme de leur mandat actuel. Ils auraient très bien pu remettre les compteurs à zéro, mais ils se sont dit qu'il y avait suffisamment de compteurs qui étaient remis à zéro sans aller jusqu'aux composantes. Mais pour tout cela, ils sont en phase d'échange avec le ministère et ils veulent stabiliser les choses avant de pouvoir l'expliquer à l'établissement pour éviter après de devoir corriger des choses. Mais, effectivement, conclut-elle, l'objectif est qu'à la rentrée, mais là-aussi ils sont en attente du ministère, l'objectif est qu'à la rentrée ils puissent revenir vers eux et vers les collègues avec des éléments plus précis. Voilà où ils en sont.

LE PRESIDENT demande s'il y a une dernière intervention. Lui-même, il voudrait les remercier, non seulement pour leurs échanges, en termes d'administrateurs, mais aussi de s'être fait le relais des inquiétudes, des réserves ou des accompagnements positifs. Il dit retenir qu'ils ont à faire un travail de pédagogie, important, parce qu'il trouve que c'est un beau projet, un projet qui est équilibré, surtout, c'est un projet qui est ouvert et un projet expérimental, c'est-à-dire qu'ils ont le droit de faire des erreurs, de les corriger ensemble, d'avancer.

Selon le Président, ce qui est intéressant, c'est que ce n'est pas figé, pour trouver, in fine, la bonne articulation, la meilleure pour être sous la même bannière et porter haut et loin leurs couleurs. Il souhaite aux membres du CA une très belle journée, un bel été s'il ne les revoit pas et de bonnes vacances.

LE PRESIDENT lève la séance à 12h30.

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

